

Fusion : l'UCL et Saint-Louis forcent leurs destins

Ce lundi soir, l'assemblée générale de l'Université Saint-Louis devait entériner un texte en huit points. Avant tout pour acter le blocage politique actuel qui les prive de cadre législatif adéquat pour fusionner sans perdre leurs « habilitations ». Celles-ci, qui consistent en des autorisations à enseigner-diplômer dans des domaines précis, ne sont en effet ni cessibles ni échangeables.

Le texte examiné hier soir n'en reste pas là. Il entend mettre en œuvre sans attendre les dispositions du projet de fusion qui ne nécessitent pas de cadre juridique particulier. Ce n'est pas précisé, mais on peut ima-

giner un travail en commun ou une fusion de services administratifs, une communication partagée, des avantages spécifiques étendus à tous les étudiants des deux institutions...

Il est aussi question de faciliter échanges et concertations en donnant aux deux recteurs un statut d'invité permanent dans les instances de l'université partenaire.

Enfin, et c'est plus qu'un symbole, les deux universités adopteront, dès la rentrée 2018, « *une identité visuelle commune* ».

Jeudi, le conseil d'administration de l'UCL est appelé à se pencher sur le même texte. ■

Fusion : l'UCL et Saint-Louis avancent sans

► L'UCL et Saint-Louis avaient annoncé leur mariage en mai 2017.

► À défaut d'un accord politique, ils vont mettre en œuvre les termes du contrat qui ne nécessitent pas de nouveau décret.

► Un signal aux décideurs en forme de passage en force.

ANALYSE

Ce n'était encore, lundi après-midi, qu'une « proposition de décision ». Mais une « proposition de décision » importantissime, qui en dit long sur la pression ressentie par les acteurs du projet de fusion entre l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis. Lundi soir par contre, l'assemblée générale de la seconde l'a transformée en décision formelle. Ce jeudi, le conseil d'administration de l'UCL devrait faire de même. Le texte en huit points entérine le blocage politique actuel, pour ensuite mettre en œuvre les points du contrat de mariage qui ne nécessitent pas de cadre juridique particulier.

1 Le contexte. Pour mémoire, le projet de fusion de l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve, Bruxelles, Mons...) et de l'Université Saint-Louis (Bruxelles) remonte à près de deux ans.

En juillet 2016, les deux établissements avaient surpris tout le monde en annonçant avoir « entamé des négociations en vue d'une fusion avec comme objectif d'aboutir d'ici la rentrée académique 2017 ». Moins d'un an mais des dizaines de réunions plus tard, les gestionnaires des deux institutions signaient leur contrat de mariage : une fusion-absorption de Saint-Louis par l'UCL.

Prudents, les mariés avaient cependant conditionné l'exécution de leur contrat à la mise en place d'un cadre législatif adéquat. Le tout dans un contexte où l'ULB, piquée au vif par les desseins de sa consœur sur ce qu'elle considère comme « son » territoire bruxellois, dénonce le projet à qui veut l'entendre.

2 Le blocage. Théoriquement, il n'est guère besoin de blanc-seing gouvernemental pour fusionner des institutions d'enseignement supérieur (la liberté académique est consacrée par la Constitution). Par contre, deux éléments posent problème.

D'abord, alors que la loi actuelle (le décret Paysage) ne prévoit pas cette possibilité, toute fusion ou rapprochement remet en cause le fragile équilibre entre universités.

Ensuite, ces dernières disposent « d'habilitations » (des autorisations à enseigner-diplômer dans des domaines précis). Ces habilitations ne sont ni cessibles ni échangeables : une fusion suppose donc une renégociation des habilitations avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est pour ces raisons que Saint-Louis et l'UCL attendent avec impatience le projet de décret qui leur permettra de se marier sans perdre leur « patrimoine académique » dans l'aventure. En la matière, le CDH est le meilleur allié des universités catholiques, allié qui s'est méchamment frotté avec son partenaire socialiste l'été dernier, lui-même étant sous-pression de l'ULB. Un avant-projet de décret est aujourd'hui en discrète discussion mais les différentes factions du gouvernement ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente.

3 Le texte soumis au vote. Ces lundi et jeudi, les administrateurs de deux universités ont pour mission de tenter de bousculer l'agenda politique. Dans le texte qui leur est soumis, le conseil d'administration de l'UCL et l'assemblée générale de l'USL-B « constatent avec regret que le processus législatif appelé de leurs vœux par la décision intervenue en date du 18 mai 2017 à propos de la fusion (...) n'a pas encore abouti à la communication d'un avant-projet de décret de la Communauté française répondant à leurs attentes ».

Ils remercient ceux qui ont contribué au processus et affirment leur volonté de voir aboutir le projet de fusion. Le sel de l'affaire est dans la seconde partie du texte : « en conséquence, ils décident de poursuivre les démarches politiques pour aboutir à la réalisation des conditions suspensives » (le fameux avant-projet de décret sans lequel la fusion ne peut s'appliquer). Ils décident surtout « de mettre dès à présent en œuvre, dans toute la me-

sure du possible, les dispositions du schéma directeur et de ses annexes qui ne nécessitent pas l'adoption du cadre décretaal approprié » (un comité stratégique est chargé d'identifier lesdites dispositions et de les soumettre aux organes décisionnels).

Dans les faits, mais les détails ne sont pas encore dévoilés, on pourrait imaginer un travail en commun ou une fusion de services administratifs, une communication partagée, une présentation en duo à l'international, des avantages spécifiques étendus à tous les étudiants des deux institutions...

Pour le surplus, il est question de faciliter échanges et concertations en donnant aux deux recteurs un statut d'invité permanent dans les instances de l'université partenaire (le recteur de l'UCL est invité permanent à l'assemblée générale de Saint-Louis, idem pour le recteur de Saint-Louis au conseil d'administration de l'UCL).

Enfin, et c'est plus qu'un symbole, les deux universités adopteront, dès la rentrée 2018, « une identité visuelle commune qui symbolisera à la fois la coopération structurée qui sera ainsi mise en place et la finalité que celle-ci poursuit ».

4 Les risques. Les universités jouent gros dans cette affaire. En cherchant à avancer en ce sens, elles émettent un signal fort à l'attention des décideurs : elles sont plus que jamais disposées à fusionner leurs activités. A contrario, elles pourraient donner l'impression de vouloir forcer la décision politique. « Pourtant, assure un interlocuteur à l'UCL, nous resterons scrupuleusement dans les clous de ce qui est permis par la loi ».

De politique, il en est aussi question en interne : Vincent Blondel (UCL) et Pierre Jadoul (USL-B) ont fait de ce projet un fait majeur de leur mandat de recteur. Celui du premier vient à échéance l'année prochaine, celui du second dans quelques mois. Alors que les campagnes pour les élections rectorales se profilent à l'horizon, il est primordial pour eux de donner des gages à leurs communautés universitaires respectives. ■

ERIC BURGRAFF

RÉTROACTES

Déjà en 2010...

► **2010.** Un premier projet de fusion entre l'UCL et Saint-Louis a vu le jour en 2010. Il s'agissait à l'époque de rassembler sous la bannière « Louvain » toutes les universités francophones catholiques : UCL, Fucam à Mons, Saint-Louis à Bruxelles et FNDP à Namur. Au dernier moment, le camp namurois avait fait défection. Seule une fusion UCL/Fucam fut réalisée.

► **2016.** L'UCL et Saint-Louis ont surpris tout le monde en annonçant leurs fiançailles début juillet 2016. Les deux recteurs ont été chargés par leurs instances décisionnelles respectives d'entamer des négociations en vue d'aboutir à une fusion à la rentrée académique 2017.

► **Septembre 2016.** Fraîchement élu, le recteur de l'ULB, Yvon Englert, attaque ouvertement le projet de fusion. Il dénonce « l'expansionnisme » de l'UCL et agite la menace d'une disparition pure et simple de l'identité de Saint-Louis. Il propose à cette dernière un projet alternatif entre Bruxellois. En réponse, l'UCL et Saint-Louis affirment le caractère bruxellois et international de leur rapprochement et qualifient l'attaque « d'inélégante et d'agressive ».

► **18 mai 2017.** C'est le grand jour pour les deux universités. Après des mois passés à rassurer professeurs, chercheurs, syndicats, étudiants... le conseil d'administration de l'UCL et l'assemblée générale de Saint-Louis votent en faveur d'un mariage en bonne et due forme. Dans les deux camps, la majorité est écrasante : 90 % des voix. Plus qu'une logique de piliers, disent les mariés, le projet répond aux défis du moment où la taille des universités compte autant que la qualité de leur enseignement.

► **Été 2017.** Le dossier est l'objet de nombreuses sorties dans la presse. Les recteurs de l'ULB, ULiège et UMons dénoncent un « rapprochement confessionnel ». D'autres - dans les mondes académique et politique - invoquent la Constitution pour souligner le caractère tout à fait légitime de l'opération.

EN BREF

L'ULB parle fusion avec l'hecs

Officiellement, ce n'est pas une monnaie d'échange. Officieusement, ils sont nombreux à penser que la fusion entre les deux universités catholiques pourrait être compensée par un accord entre l'Université libre de Bruxelles et l'hecs (l'Institut des hautes études des communications sociales). Une certitude : un groupe de travail commun planche depuis six mois sur un rapprochement entre ces institutions. Une autre certitude : alors que le terme « fusion » ne faisait pas partie du vocabulaire officiel l'automne dernier, il fait désormais partie des scénarios envisagés selon Jean-François Raskin, administrateur général de l'hecs. « En réalité, dit-il, nous abordons plusieurs formules : un adossement pur et simple, une extension de nos collaborations actuelles dans différents domaines (recherche, formation...) et une intégration-fusion. Mais le plus important n'est pas là : nous cherchons aujourd'hui un projet positif en termes de formation, et nous n'avons pas de "deadline". Ce n'est pas simple du tout : il nous faut parler statuts, programmes, financements... Pour nous, il n'est pas question de servir de monnaie d'échange. D'ailleurs, nous entretenons de bons contacts avec l'UCL. » N'empêche, le projet de rapprochement avec l'hecs met en émoi le monde de l'enseignement supérieur, particulièrement dans le pilier chrétien auquel l'hecs adhère pour des raisons plus historiques que convictionnelles.

E.B.

Le poids des universités francophones chiffres 2017